



# Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale  
21 mai 2021  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-seizième session**  
Point 19 de la liste préliminaire\*  
**Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences  
internationales sur le financement du développement**

**Conseil économique et social**  
**Session de 2021**  
12-15 avril 2021  
Point 6 de l'ordre du jour  
**Forum politique de haut niveau  
pour le développement durable organisé  
sous les auspices du Conseil**

## **Forum sur le suivi du financement du développement – y compris la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED (New York, 12-15 avril 2021)\*\* : résumé des travaux établi par le Président du Conseil économique et social**

### **I. Introduction**

1. Le sixième forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement s'est tenu du 12 au 15 avril 2021. Une réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED a été organisée dans ce cadre. Premier forum à part entière à l'ère de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), la rencontre de 2021 a été marquée par un engagement politique sans précédent au plus haut niveau dans le cadre du débat spécial sur le financement du relèvement après la pandémie de COVID-19, avec la participation de sept chefs d'État et de gouvernement et de quelque 50 ministres et autres responsables de haut niveau<sup>1</sup>.

\* [A/76/50](#).

\*\* Le présent document a été soumis tardivement afin de permettre un vaste processus de consultation.

<sup>1</sup> Les pays et institutions suivants ont fait des déclarations dans le cadre du débat spécial : Malawi (au nom du Groupe des pays les moins avancés), Costa Rica, Botswana, Colombie, Antigua-et-Barbuda (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), Cuba, Lesotho, Union européenne (au nom de ses États membres), Lituanie, Égypte, Canada, Philippines, Gambie, Portugal, Maurice, Honduras, Suède, Danemark, Tadjikistan, Kenya, Bhoutan, El Salvador, Tunisie, Belgique, Luxembourg, Jamaïque, Malaisie, Bangladesh, Libéria, Panama, Zimbabwe, Madagascar, Indonésie, Guyana, Venezuela (République bolivarienne du), Fonds monétaire international, Banque mondiale, Organisation de coopération et de développement économiques, Trinité-et-Tobago, Pays-Bas, Norvège, Argentine, Bolivie (État plurinational de), Guatemala,



2. Le document final du forum de 2021 sur le suivi du financement du développement ([E/FFDF/2021/3](#)), adopté par consensus, représente une étape importante pour le financement du développement. On y trouve un ensemble de mesures ambitieuses mais néanmoins concrètes visant à aider les pays et les populations à surmonter la pandémie et à faire en sorte que les programmes de relèvement contribuent à faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de l'Accord de Paris. Il sera intégré dans les travaux globaux de suivi et d'examen de l'exécution du Programme 2030 à l'occasion du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social en juillet 2021.

## II. Messages clés

3. Des mesures politiques sans précédent étaient nécessaires pour faire face à l'ampleur de la crise de COVID-19. Au nombre des priorités figuraient la promotion d'un accès rapide et équitable aux vaccins pour toutes et tous, une initiative mondiale d'allègement de la dette, la fin des flux financiers illicites et la restitution inconditionnelle et immédiate des avoirs volés, une nouvelle affectation générale de droits de tirage spéciaux et la réaffectation de droits de tirage spéciaux inutilisés existants aux pays en difficulté, ainsi que la mobilisation de 100 milliards de dollars par an pour les pays en développement en faveur de l'action climatique.

4. Le risque était grand de voir le monde diverger rapidement, les pays en situation particulière, comme les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, étant les plus durement touchés par la crise. Cette divergence pourrait aboutir à ce qu'une décennie soit perdue pour le développement, à moins que des mesures audacieuses et transformatrices ne soient prises pour financer le relèvement de tous les pays.

5. Les inégalités avaient été exacerbées par un accès très inégal aux vaccins, certains pays n'ayant encore reçu aucune dose de vaccin contre la COVID-19. Il fallait traiter les vaccins comme un bien public mondial. Le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 était un premier pas décisif, mais il était loin d'être suffisant. Il serait essentiel d'aider les pays en développement en ce qui concerne l'accès aux vaccins et leur déploiement, et d'investir dans le renforcement des capacités de production de vaccins dans les pays en développement.

6. Pour financer le relèvement et la concrétisation des objectifs de développement durable, les pays développés devaient honorer l'engagement qu'ils avaient pris de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement afin d'aider les pays les plus vulnérables face aux effets dévastateurs de la COVID-19. Les facteurs de vulnérabilité multidimensionnelle des pays devaient être pris en compte dans le cadre de l'aide au développement afin d'élargir l'accès des pays les plus vulnérables aux financements à des conditions concessionnelles.

7. La crise mondiale de la dette à laquelle étaient confrontés un nombre croissant de pays mettait en péril le relèvement. L'Initiative de suspension du service de la dette et le Cadre commun du G20 pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette étaient des mesures opportunes, mais insuffisantes, surtout compte tenu du fait que le secteur privé faisait figure d'absent.

---

Chine, Autriche, Barbade, Fédération de Russie, République de Corée, Japon, Sri Lanka, Mexique, Espagne, Burkina Faso, Italie, Allemagne, Qatar, Nicaragua, États-Unis d'Amérique, Congo (au nom des États africains), Guatemala (au nom du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire), Fidji, Cambodge, Kirghizistan, Népal, Maroc, Afrique du Sud, Angola, Éthiopie, Nigeria.

Il fallait aider d'urgence les pays en développement, en recourant à des instruments existants et novateurs, tels que les échanges et les annulations de dettes. La solution devait comporter des mesures centrales d'allègement de la dette à long terme. En ce qui concerne la restructuration de la dette souveraine, il fallait tout repenser afin de rendre la dette viable à long terme.

8. La nouvelle émission de droits de tirage spéciaux était une initiative positive pour améliorer la liquidité, mais il fallait qu'elle soit suivie d'une réaffectation massive de droits de tirage spéciaux, indispensable de toute urgence pour soutenir les pays à revenu intermédiaire et les pays vulnérables. D'autres initiatives propres à améliorer la liquidité étaient également à envisager pour débloquer des financements en faveur des pays en développement et catalyser des investissements dans les objectifs de développement durable.

9. Des dispositifs nouveaux et innovants, tels que le fonds de lutte contre les retombées économiques de la COVID-19 [Fund to Alleviate COVID-19 Economics (FACE)] et le mécanisme de trésorerie et de soutenabilité, pourraient également être mis en œuvre afin d'améliorer sensiblement l'accès des pays en développement aux liquidités.

10. Il était urgent de mobiliser des financements du secteur privé, notamment des investissements dans une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement, où le manque d'investissements dans ce domaine freinait la réalisation des objectifs de développement durable.

11. Le secteur privé devrait également participer à la restructuration de la dette et donner aux pays la marge nécessaire pour financer leur action et le relèvement. Le rôle des agences de notation devait être pris en compte à cet égard, les dégradations de notes ayant concerné de manière disproportionnée des pays en développement, bien que la baisse des facteurs fondamentaux n'y ait pas été si grave qu'ailleurs.

12. Le financement en faveur d'un relèvement durable devait être adapté aux réalités climatiques et axé sur les personnes, notamment grâce à des politiques favorisant l'autonomisation des femmes et des filles, touchées de manière disproportionnée par la crise de COVID-19.

13. Les flux financiers illicites compromettaient le relèvement et la réalisation des objectifs de développement durable. La lutte contre les flux financiers illicites exigeait une détermination de la part des dirigeants et des mesures audacieuses pour réfréner les intérêts particuliers. Il serait urgent de restituer sans condition les actifs volés aux pays en développement. Le rapport du Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales pour la réalisation du Programme 2030 exposait une stratégie et des mesures concrètes pour mettre en place un meilleur système financier caractérisé par l'intégrité financière au service du développement durable.

14. La voie de la reprise devait être pleinement alignée sur le Programme 2030, avec pour objectifs l'adaptation aux changements climatiques, la création d'emplois liés à la transition vers une croissance économique durable, une infrastructure résiliente, l'éradication de la pauvreté et la sécurité alimentaire. Le Programme 2030 et l'Accord de Paris fournissaient un plan directeur pour ce qui était de cibler efficacement les domaines d'investissement correspondant aux objectifs de développement durable et permettant un relèvement équitable, résilient et durable.

### III. Résumé des discussions

15. Le résumé rend compte des discussions au sujet du financement du Programme 2030 et de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui étaient axées sur six domaines prioritaires : l'infrastructure, la dette, les créanciers privés et les agences de notation, les liquidités, les flux financiers illicites et la reconstruction d'une économie résiliente et durable.

#### A. Accélération des investissements dans les infrastructures en vue d'un relèvement durable et résilient et rétablissement du commerce

16. Les retombées de la pandémie avaient considérablement touché les investissements, et les projets d'infrastructure dans les pays en développement avaient diminué de 40 % en 2020. Le manque d'infrastructure, notamment dans les domaines des technologies de l'information et des communications, de la santé, de l'éducation, des transports et de l'énergie, s'était fait cruellement sentir pendant la pandémie, en particulier dans les pays en développement. Les deux tiers du déficit de financement concernaient les pays en développement, qui ne disposaient pas de ressources suffisantes pour financer l'infrastructure ou de la même capacité d'emprunt que les économies avancées. Deux problèmes majeurs se posaient quant à l'infrastructure durable : le manque de projets d'envergure et de qualité et la faible mobilisation de ressources financières pour l'investissement dans une infrastructure durable. Les institutions multilatérales, notamment les banques de développement, ont joué un rôle clé pour combler ce déficit de financement. L'ONU pourrait faire office d'intermédiaire de confiance, en rapprochant les investisseurs, les gouvernements et les autres parties prenantes en vue de faciliter le financement de projets susceptibles de recevoir le soutien des banques et de promouvoir une infrastructure durable. Elle devait également appuyer le renforcement des capacités de développement et de gestion de projets d'infrastructure.

17. Pour accroître la participation du secteur privé, il fallait renforcer l'accès à des projets susceptibles de recevoir le soutien des banques et attirant des investisseurs institutionnels à long terme. L'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable du Secrétaire général a appuyé ces efforts en favorisant la création d'un fonds de financement mixte axé sur l'infrastructure durable, qui mettait l'accent sur le développement de filières de projets et l'atténuation des risques. En outre, l'Alliance était en train de mettre au point une plateforme des investisseurs pour les objectifs de développement durable (SDG investor platform) afin de fournir aux investisseurs des secteurs public et privé des informations sur le marché au niveau national et sur le contexte d'investissement local. Des outils de réduction des risques tels que des financements mixtes pourraient également être utilisés pour améliorer la transparence. Les gouvernements pourraient créer des cadres juridiques qui réduisent les risques pour les investisseurs et aident à structurer les partenariats public-privé afin que les projets présentent des retours sur investissement sur l'ensemble du cycle de vie et attirent les investisseurs. La mobilisation de capitaux privés ne devait toutefois être considérée comme une panacée. L'investissement public continuerait à dominer les dépenses d'infrastructure dans de nombreux domaines.

18. Les infrastructures résilientes ont joué un rôle positif dans l'atténuation des conséquences de la pandémie. La pandémie a montré l'importance des infrastructures numériques pour la prestation de services vitaux à la population. Dans une perspective d'avenir, les catastrophes et les effets des changements climatiques devraient être pleinement intégrés dans les propositions en matière d'infrastructure afin de renforcer la résilience face aux effets négatifs des changements climatiques et à de futurs chocs.

Si l'on voulait atteindre les 17 objectifs de développement durable et parvenir à des émissions nettes de carbone nulles d'ici à 2050, il fallait opérer des transformations à l'échelle mondiale dans les domaines de l'infrastructures de l'énergie, des transports, du logement et des communications, ainsi que de la production industrielle et agricole.

## **B. Développement de solutions durables aux crises récurrentes de la dette**

19. De nombreux pays en développement étaient confrontés à un grave problème d'endettement à cause de la pandémie. Alors même que les gouvernements devaient augmenter les dépenses consacrées à la santé, à la protection sociale et au relèvement, le choc économique réduisait les recettes publiques et augmentait la part de la dette par rapport aux recettes. Si de nombreux pays développés pouvaient financer leurs mesures d'intervention et de relèvement en empruntant à des taux d'intérêt historiquement bas, les pays en développement ne le pouvaient pas. Cette divergence – entre les pays qui peuvent emprunter pour sortir de la crise et ceux qui ne le peuvent pas – a fragmenté les perspectives de croissance mondiale et pourrait faire perdre une décennie au développement.

20. L'Initiative de suspension du service de la dette était une première étape nécessaire, mais de nombreux pays à revenu intermédiaire et même à revenu élevé, comme les petits États insulaires en développement et les États à revenu intermédiaire récemment reclassés, étaient également touchés et avaient besoin d'un soutien. L'Initiative et le Cadre commun pour le traitement de la dette devaient supprimer les critères basés sur le revenu et conditionner l'éligibilité à la seule vulnérabilité de la dette et aux besoins de financement. L'émission de droits de tirage spéciaux serait critique pour débloquer des financements, mais une réaffectation des droits de tirage spéciaux existants aux pays ayant des besoins de financement élevés serait également essentielle, le montant actuel étant insuffisant pour couvrir même les besoins immédiats des pays vulnérables.

21. Il était important que la communauté internationale n'oublie pas de mettre en place une solution plus permanente prévoyant l'annulation et la restructuration de la dette, ainsi que des réformes de l'architecture de la dette souveraine. Des réformes urgentes étaient nécessaires pour accroître la transparence de la dette, intégrer la résilience aux modalités de financement telles que les obligations souveraines indexées et faciliter la restructuration. Ensemble, ces initiatives pourraient réduire considérablement le risque et la gravité de futures crises de la dette.

## **C. Renforcement de la contribution des créanciers privés et des agences de notation à la lutte contre la pandémie et au relèvement**

22. Le relèvement de la pandémie avait été très inégal, de nombreux pays en développement souffrant de ne pas avoir suffisamment accès aux liquidités et de voir la charge du remboursement de la dette augmenter. Bien que les taux d'emprunt aient été considérés comme faibles par rapport aux chiffres historiques, les coûts du service de la dette étaient en hausse pour de nombreux pays en développement. De nombreux pays étaient confrontés à un dilemme, des demandes de restructuration de la dette pouvant entraîner une dégradation instantanée de la note et empêcher les pays d'accéder aux marchés à l'avenir. Il était essentiel, pour amener les pays à envisager différentes approches de la restructuration de la dette, de dissiper la crainte qu'un défaut de paiement rende impossible le retour sur les marchés.

23. Il faudrait que les régulateurs aient un mandat clair consistant à veiller à ce que les méthodes des agences de notation soient appliquées de manière uniforme, d'autant plus que la majeure partie des déclassements en réaction à la COVID-19 avaient été infligés à des pays en développement, alors que la dégradation des facteurs fondamentaux de l'économie y était moins grave que dans les pays développés. Le Cadre commun pour le traitements de la dette a été utile pour aider les pays à s'adresser à des créanciers privés sans craindre des répercussions. Un dialogue ouvert était nécessaire pour examiner le rôle des agences de notation et des créanciers du secteur privé, y compris dans le cadre de l'ONU, afin de garantir que les pays soient en mesure de se remettre de la pandémie.

24. Face à la crise économique, les pays en développement avaient été déclassés à un rythme bien plus élevé que les économies avancées. Ils avaient donc besoin d'un plus grand soutien, car les déclassements et l'inaccessibilité des marchés pourraient compromettre la reprise. Pour avancer, il fallait que les régulateurs et les agences mettent tout le monde sur un pied d'égalité, notamment au moyen d'un mécanisme permettant une restructuration plus efficace de la dette.

#### **D. Déblocage des liquidités à l'appui du développement durable, en particulier pour les pays les plus vulnérables**

25. L'inégalité des capacités de réaction des pays développés et des pays en développement en ce qui concerne l'accès aux liquidités a entraîné une divergence croissante entre les pays. Pour permettre une reprise pour tout le monde, il fallait débloquent des liquidités mondiales et assurer un accès aux liquidités plus équitable et à des taux raisonnables. Parmi les actions concrètes visant à combler le fossé entre les pays avancés et les pays plus pauvres figuraient l'allègement du service de la dette, la mobilisation de ressources nationales, les financements à des conditions concessionnelles, les financements privés et les droits de tirage spéciaux.

26. Des ressources supplémentaires devaient être mises à disposition en plus de la nouvelle émission de droits de tirage spéciaux, notamment une éventuelle réaffectation des droits de tirage spéciaux. Figurait parmi les options le prêt de droits de tirage spéciaux à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du Fonds monétaire international (FMI) afin de mettre les droits de tirage spéciaux à profit pour aider davantage les pays à faible revenu. Toutefois, une réaffectation de ce type à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance ou au Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes du FMI continuerait d'exclure les pays à revenu intermédiaire nécessitant une reprise équitable et inclusive.

27. Le mécanisme de liquidité et de soutenabilité proposé par la Commission économique pour l'Afrique et le fonds de lutte contre les retombées économiques de la COVID-19 proposé par le Gouvernement du Costa Rica étaient deux propositions concrètes visant à fournir aux pays en développement les fonds nécessaires à leur relèvement. La volonté politique des économies avancées serait essentielle pour mobiliser la communauté internationale en vue de rechercher des solutions à ces disparités. Soutenir les pays en développement dans leur relèvement était non seulement moralement juste, mais aussi dans l'intérêt des économies avancées, car l'aggravation des disparités et une récession prolongée dans les pays en développement auraient des répercussions sur tous les pays.

## **E. Joindre le geste à la parole concernant les flux financiers illicites : mesures propres à la réalisation de progrès tangibles**

28. Les flux financiers illicites ne profitaient ni aux pays d'origine ni aux pays de destination et des mesures devaient être prises tant au niveau national qu'international. Les flux financiers illicites ne ralentissaient pas seulement le développement, ils sapaient les démocraties, car les citoyens qui s'acquittaient de leurs impôts perdaient confiance dans les institutions publiques et ne croyaient plus en elles. Tant que le secret et l'utilisation abusive des marchés persisteraient, les démocraties ne pourraient pas prospérer. Les flux financiers illicites, et les mesures pour les combattre, relevaient le plus souvent de la volonté politique, plutôt que de solutions techniques. Il était urgent de neutraliser toutes les formes de flux financiers illicites et de restituer immédiatement et sans condition les actifs volés aux pays en développement.

29. Pour faire suite aux recommandations du Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales pour la réalisation du Programme 2030, il convenait d'envisager le plus large éventail possible d'outils juridiques pour lutter contre la criminalité financière transfrontalière, comme la création de registres centralisés afin de conserver les informations sur la propriété effective, de recueillir et de diffuser des données sur l'application des règles relatives au blanchiment d'argent et de créer la base juridique pour un organe intergouvernemental ouvert sur le blanchiment d'argent. Une convention fiscale de l'ONU pourrait fixer des normes mondiales et créer un organe intergouvernemental ouvert sur les questions fiscales au sein de l'Organisation. Les pays en développement devraient être associés aux discussions sur l'établissement de normes fiscales dans le cadre d'un organe fiscal intergouvernemental de l'ONU et d'une convention fiscale de l'ONU.

30. Il était nécessaire d'établir un mécanisme de coordination mondial sans exclusive et légitime au sein de l'Organisation afin de traiter des questions d'intégrité financière sur le plan systémique.

31. La coopération et la collaboration internationales, notamment en matière de renforcement des capacités, étaient cruciales pour lutter contre la nature transnationale des crimes financiers. La session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la corruption serait l'occasion de galvaniser les efforts mondiaux de lutte contre la corruption. La lutte contre les flux financiers illicites et le blanchiment d'argent, sous l'égide de l'ONU, a permis de mettre en place un cadre inclusif, transparent et multilatéral.

## **F. Construction d'une économie du futur qui soit résiliente face aux changements climatiques et conforme aux objectifs de développement durable**

32. Pour bâtir l'économie durable et résiliente aux changements climatiques de demain, il faudrait s'aligner sur les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris à tous les niveaux, y compris pour les mesures prises en réponse à la COVID-19. Compte tenu de la pandémie et d'autres risques tels que les changements climatiques, la résilience et la capacité d'adaptation face aux chocs et crises futurs devaient être renforcées. L'intégration des objectifs de développement durable et de la résilience climatique dans les stratégies nationales et la planification à long terme constituaient un élément clé de ces efforts. Il était urgent de respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris et concernant l'aide publique au développement pour soutenir les pays en développement dans leur mise en œuvre.

33. Il était urgent que les pays développés respectent leur promesse de 100 milliards de dollars pour le financement de l'action climatique.

34. Une impulsion politique était nécessaire pour fixer des objectifs clairs en matière de lutte contre les changements climatiques, par exemple en ce qui concerne la transition vers des émissions nettes neutres de gaz à effet de serre. Les changements climatiques constituaient un risque matériel majeur pour la prospérité et la croissance économique, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Le passage à une économie à faible émission de carbone pourrait entraîner des coûts plus élevés pour les entreprises et nécessitait que les pouvoirs publics prennent des mesures pour permettre une transition en douceur. Une coopération internationale accrue était nécessaire pour opérer la transformation vers une économie durable et résiliente, car de nombreux risques physiques et transitoires étaient partagés au niveau mondial. Les banques multilatérales de développement, en mettant en place des projets durables, ont été essentielles pour attirer les investisseurs publics et privés.

35. Il n'existait pas de solution unique pour passer à une économie neutre en carbone. Les pays en développement avaient besoin de périodes de transition qui leur permettraient de mettre en œuvre progressivement les réformes nécessaires sans réduire les flux de financement. La tarification du carbone et d'autres instruments ont contribué à égaliser les conditions de concurrence avec les économies développées pour passer à une économie verte et attirer les investissements. La transition verte pourrait accompagner la reprise économique après la pandémie de COVID-19, car elle avait le potentiel de débloquer de nouvelles opportunités et de créer des emplois. La prise en compte des risques futurs dans la planification du développement était essentielle pour la réalisation du développement durable.

36. Dans l'ensemble, les discussions du forum ont souligné la voix essentielle de l'ONU s'agissant du financement du développement, en tant que plateforme universelle pour la promotion du Programme 2030, ainsi que de la riposte face à la pandémie de COVID-19 et du relèvement après la crise.

---